

Appel à candidature

La Menuiserie 2 Résidence 2026

La Menuiserie 2 est une association loi 1901 fondée par plusieurs artistes diplômés d'écoles d'art en France, fédérés autour d'un projet de transformation de plusieurs granges en ateliers pour artistes dans l'Oise.

L'association La Menuiserie 2 se situe au cœur de l'Oise, dans un petit village du plateau Picard à proximité du Beauvaisis, (gare de Saint-Just en Chaussée). L'association bénéficie d'une relation étroite avec les acteurs culturels locaux (FRAC Picardie, Ecole d'art du Beauvaisis, Diaphane, Le Quadrilatère, association Profondhis...).

L'association vise à permettre à des artistes émergents de développer leur travail en bénéficiant de locaux, d'outillage et de moyens logistiques mutualisés. Elle promeut les échanges et l'interaction, que ce soit entre les résidents ou en lien avec leur territoire.

L'association est gérée par des artistes, pour des artistes.

La Menuiserie lance pour l'année 2026, avec le soutien de la DRAC des Hauts-de-France et du Conseil Régional, un appel à résidence de trois mois consécutifs à destination des artistes. Le jury sera constitué de membres de l'association et de personnalités invitées.

Profil recherché :

Artiste plasticien.ne, inscrit.e à l'Urssaf Limousin ou équivalent international, toutes nationalités, tous médiums confondus. Il/elle devra avoir le **permis B** et un **véhicule** (zone rurale difficile d'accès en transports en commun). Pas de condition d'âge.

Il sera également demandé à l'artiste de devenir adhérent.e de l'association La Menuiserie 2 en contrepartie de la résidence.

Calendrier :

- Décembre 2025 : lancement de l'appel à candidature
- 31 janvier 2026 : clôture de l'appel à candidature
- Février 2026 : étude des candidatures (entretiens skype possibles)
- Début mars 2026 : résultat de l'appel
- Entre septembre et décembre 2026 : résidence (3 mois consécutifs)
- Possibilité d'une exposition à la Chapelle de Montreuil sur Brèche, à définir

Conditions de résidence :

- Mise à disposition d'un atelier personnel (25m2) à l'étage
- Accès aux ateliers commun bois/métal/verre
- Accès à du matériel, équipements, outillages de l'association, tour de potier, fours à céramique, four fusing (sous conditions)
- Logement compris à proximité
- 6000 euros d'honoraires, 1000 euros de frais de production (sur justificatifs)
- Exposition/restitution possible, frais de vernissage et de communication pris en charge par l'association

- Médiation/workshop rémunéré auprès de notre public, à définir avec l'artiste
- Un contrat de résidence sera établi entre l'artiste et l'association

Constitution du dossier de candidature :

- Book personnel et autres éléments permettant de témoigner du travail de l'artiste
- CV
- Lettre de motivation
- Attestation URSSAF
- Attestation de responsabilité civile

ATTENTION :

merci d'envoyer **un dossier unique au format pdf (10 Mo et 20 pages maximum tout compris)** uniquement sous **format électronique** directement à lamenuiserie2@gmail.com et noté comme suit :

NOM_PRENOM_LAMENUISERIE2026.pdf

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions énoncées sera éliminé.